

# Alerte à la « drogue zombie »

Urgent : un arrêté royal va interdire tous les cannabis synthétiques

**L**a « drogue zombie », ce cannabis de synthèse, obtenu en mélangeant des herbes avec des produits chimiques, fait des ravages en Grande-Bretagne, en Allemagne et est très prisée aussi des Belges. Les substances arrivent par Bierset et on a même un « producteur » basé à Ypres ! Mais toutes les substances ne sont pas interdites. Ça va changer cet été. La police aura enfin les outils pour intervenir.

Le cannabis synthétique est une substance chimique fabriquée pour ses effets psychotropes plus ou moins similaires à ceux du THC, que l'on trouve dans le vrai cannabis. Il se fume dans un joint, il se vend dans de petits sachets sous le nom « Spice » ou « K2 » et au même prix que le cannabis (10 euros le gramme, ce qui permet de fabriquer entre 4 et 8 joints). Mais ce n'est pas du tout

**« Les jeunes Belges en consomment, il y a une réelle demande »**

du cannabis ! « Les effets sont très puissants, entraînent le délire et le consommateur perd tout contrôle sur lui-même », explique Maurizio Ferrara, psychologue chez Infor-drogues. Les photos publiées par la presse britannique (voir ci-contre) montrent de véritables zombies qui se traînent en rue ou des gens en état catatonique.

Le cannabis de synthèse est hyperdangereux pour la santé. À l'inverse du cannabis, il peut entraîner une overdose et le décès. « Entre 2014 et 2016, on a recensé une trentaine de décès en Pologne, en Allemagne, en Suède, en Grande-Bretagne et en Norvège », indique Peter Blanckaert, coordinateur à l'Institut de santé publique belge (ISP). « En Belgique, on a eu un seul signalement d'intoxication (en 2015). Avec le cannabis de synthèse, on multiplie par dix les effets du cannabis ! »

« C'est typiquement la drogue que l'on vend par internet, nous dit un policier de Charleroi. Elle ne se vend pas en rue par les dealers habituels ».

Michel Bruneau, commissaire responsable du service drogue à la police fédérale, confirme. « Le cannabis de synthèse se vend sur internet, ou sur le darknet, dit-il. Il vise

un public jeune et les lieux festifs, comme les festivals. Les jeunes Belges en consomment, il y a une réelle demande pour ça ».

## LES MOLÉCULES GÉNÉRIQUES

Le commissaire insiste. La plupart des cannabis de synthèse contiennent des substances interdites en Belgique. Mais il y a une faille. Les chimistes vont plus vite que le législateur et inventent de nouveaux produits, qui ne sont pas encore interdits. « Le gouvernement va sortir un arrêté royal, pour cet été on espère, qui va interdire les molécules génériques de toutes les substances psychoactives inventées par ces chimistes crimi-

nels. C'est une nouvelle approche et ça apportera plus de clarté ».

À Ypres, une société fabrique de... l'encens (en réalité : du cannabis synthétique) en effectuant les mélanges herbes/produit chimique, en toute impunité. Le produit qu'elle utilise n'est pas sur la liste des produits interdits ! Le futur AR devrait permettre à la justice de sévir. Ces drogues synthétiques, surtout en provenance de Chine, entrent par l'aéroport de Bierset, en raison de la présence, là-bas, d'une société de livraison express. Et de là, peuvent arroser toute l'Europe. ●

F. DE H.